

Sujet d'examen – 2^{ème} session
Semestre 5
Année universitaire 2020-2021
Lundi 14 juin 2021 de 09h 30 à 11h 00

Intitulé de l'épreuve : DROIT INTERNATIONAL PRIVE

Nom de l'enseignant : MAITRE BRUNO AGLIANY

Mention / Spécialité / Parcours : L3 DROIT

Année : 2020-2021

Durée de l'épreuve : 1 Heure 30

Documents autorisés : Aucun

Matériels autorisés : Aucun

P1/

SUJET

Vous traiterez les trois points suivants dans l'ordre qui vous convient :

- 1) Le défaut de loyauté dans la localisation de la question de droit.
- 2) Le choix de la loi applicable au contrat international par les parties : affirmation, portée, limites.
- 3) Cas pratique :

Christophe et Louise ont eu recours à une gestation pour autrui en RUSSIE où ce procédé est légal. L'enfant, Marie-Ludmilla, né d'Olga, la mère ayant porté l'enfant, est enregistré par les autorités russes comme étant l'enfant de Christophe, qui a donné ses gamètes, et d'Olga. En marge de l'acte de naissance russe, il est simplement fait mention que Louise est l'épouse de Christophe. A leur retour en France avec l'enfant, Christophe et Louise demandent la transcription de l'acte d'état civil russe devant l'officier d'état civil français en charge du registre du lieu de leur domicile ?

Cette demande devrait-elle aboutir ?